

# DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN BRETAGNE

**Par l'Abbé Jean-Marie ROBERT DE LA MENNAIS**  
**écrit, fin 1832**

---

## **Chapitre I : Obstacles qui s'opposent à l'établissement des écoles primaires en BRETAGNE**

En 1815, il n'existait pas en Bretagne une seule école primaire gratuite pour les garçons..

Depuis cette époque on a établi dans quelques villes, Nantes, Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Auray, Vannes, Hennebont, Quimper, Brest, des frères des écoles chrétiennes (dites de Mr de la Salle) et aussi, mais en très petit nombre des écoles d'enseignement mutuel.

Avant que j'eusse fondé les frères de l'instruction chrétienne, les campagnes étaient abandonnées, et la plupart des villes même d'une population moyenne, n'avaient aucun établissement public de ce genre. Quelques maîtres particuliers seulement, apprenaient à lire et à écrire, suivant la méthode individuelle, aux enfants assez riches pour leur payer une rétribution.

Cet état de choses était déplorable ; mais, pour le changer, il y avait beaucoup d'obstacles à vaincre.

=1= Nos communes sont fort étendues ; les bourgs, en général, sont peu peuplés, et ils sont souvent situés à une extrémité de la commune. Par conséquent pour se rendre à l'école, les enfants n'ont pas moins quelquefois d'une ou deux lieues à faire, par des chemins affreux, surtout en hiver.

=2= Presque nulle part on ne trouve à louer un local assez grand pour placer cinquante enfants assis, avec des tables et des bancs.

=3= Un grand nombre de parents, quoique dans l'aisance, ne veulent faire aucun sacrifice pour procurer à leurs enfants, une éducation qu'ils n'ont pas eux-mêmes reçue, et

dont par conséquent, ils ne sentent pas le prix. Le plus riche paysan désire tout au plus, que son fils sache lire dans les papiers écrits à la main et assez bien écrire pour mettre son nom au pied d'une quittance ou d'un contrat.

=4= Les communes étant très pauvres, on ne peut guère compter sur elles pour soutenir les écoles, ou du moins, elles ne pourraient se charger entièrement de cette dépense qui absorberait la majeure partie de son mince budget. Cependant, si les écoles ne sont pas gratuites pour la plupart des élèves, les trois quarts et demi des enfants n'apprendront jamais ni à lire ni à écrire.

=5= Dans la Bretagne, il y a deux langues ; or les enfants bretons ne peuvent pas être instruits par des maîtres français, puisque ceux-ci n'auraient d'autre moyen que les signes pour se faire entendre d'eux et de leurs parents, et donc il leur serait impossible d'enseigner le catéchisme ; cet obstacle diminuera avec le temps j'espère, mais nous n'en sommes pas là.

=6= Un maître qui ne vit pas comme ces simples paysans, qui ne va pas habituellement manger et boire chez eux, ne gagne qu'à peine de quoi pourvoir à sa dépense, si modeste qu'elle soit. En voici le compte :

loyer d'une maison.....	80 f.
nourriture et entretien.....	400
gages et nourriture d'une servante.....	250
Entretien du mobilier de l'école.....	<u>20</u>
TOTAL.....	750 f.

Cet homme est-il marié, a-t-il une famille ? Sa dépense sera plus considérable, et toujours supérieure aux recettes ; car, en supposant qu'il ait pendant dix mois de l'année quarante élèves, dont une moitié payent trente sols et les autres quinze sols par mois, la recette totale serait de 450 f. par an : or, cette évaluation des revenus du plus habile et du plus heureux de nos magisters de village est très exagérée, attendu que

1°, la rétribution est ordinairement plus faible que je ne la suppose

2°, les écoles ne sont au complet qu'après la récolte des pommes, c'est-à-dire, vers la fin de novembre ; les enfants les quittent presque tous au mois de mai ou, au plus tard à la St Jean, pour aller travailler aux foins et ensuite aux moissons.

3°, dans les paroisses de trois, quatre milles âmes, un instituteur particulier a rarement plus de vingt à trente élèves à la fois, même dans l'hiver.

Il résulte de là qu'un homme qui a quelques talents et quelque fortune ne se fait point instituteur primaire, et que ces fonctions si nobles si importantes sont entièrement livrées à peu d'exception près, à l'ignorance et à la misère.

=7= Si les instituteurs sont salariés, soit par l'Etat, soit par les communes, ou les écoles seront gratuites pour tous, ou elles se feront pour une partie seulement des élèves ; si elles sont gratuites pour tous, l'instituteur n'aura aucun intérêt à en augmenter le nombre, à exiger qu'il se rendent exactement à ses leçons ; si quelques-uns de ses élèves payent, et que les autres ne payent pas, les premiers seront plus que les seconds, l'objet de ses soins ; il craindra de perdre les uns, et il s'inquiétera fort peu de ce que les autres s'absentent de l'école ou l'abandonnent tout à fait. Cet inconvénient est grave, dans un pays où il y a autant d'indigents, et autant d'insouciance pour l'instruction que dans le nôtre ; on mettra il est vrai sur les listes beaucoup

de noms d'enfants pauvres, mais ces enfants manqueront à l'école la moitié du temps, sans que personne cherche à les y rendre assidus et par conséquent ils n'apprendront absolument rien.

## **CHAPITRE II : Des moyens qui ont été employés pour triompher des obstacles exposés ci-dessus**

=1= On a créé une Société d'Instituteurs auxquels on a donné un caractère et un costume religieux, ce qui a le double avantage d'attirer la confiance des parents et même des enfants, dans une province où la religion est encore heureusement si vivante, de relever le maître à leurs yeux et de diminuer la dépense.

En effet les frères, c'est ainsi qu'on les appelle, logent toujours dans les campagnes, au presbytère : il n'y a donc pour eux ni loyer à payer, ni ménage à tenir, ni servante à nourrir, ni famille à entretenir.

Leur traitement annuel est de 180 f. Leur pension au presbytère est estimée 300 f. mais il suffit le plus souvent de trouver 180 f en argent, c'est-à-dire de recueillir 180 f de rétribution ou de secours, car lorsque cela est nécessaire. MM les Recteurs donnent la pension gratuitement, du moins en partie, aux frères, et ceux-ci les soulagent dans leur ministère, soit en enseignant la lettre du catéchisme dans l'église, comme dans l'école, soit en aidant, le dimanche au chant des offices, etc. MM. les Recteurs sont donc disposés à faire pour ces instituteurs des sacrifices qu'ils ne feraient point pour d'autres.

=2= Plus il y a d'élèves dans l'école qui payent une rétribution quelconque, moins elle coûte au Recteur ; ayant donc un intérêt personnel à ce qu'elle soit fréquentée par un grand nombre d'élèves, et à ce que la suspension des études soit courte, il baisse les prix autant que possible ; il retarde l'époque de la première communion pour que les écoliers restent plus longtemps ; il encourage et récompense les plus exacts à assister aux leçons, en un mot, il use de toute son influence sur les familles pour les déterminer à faire instruire leurs enfants ; et comme en recevant des pauvres, il ne dépense pas un sol de plus, les pauvres sont admis sans difficulté, quoique personne ne paye pour eux.

=3= On s'établit d'abord où l'on peut ; il ne faut pas être difficile en commençant ; si le local est trop petit ou mal situé, les enfants en souffrent, les parents s'en plaignent, et le curé profite de cela pour exciter leur zèle. Bientôt les uns offrent du bois, les autres des pierres, celui-ci prend les charrois à son compte, celui-là la main d'oeuvre, et l'on bâtit. Afin d'intéresser plus de monde à l'oeuvre, et de déterminer l'administration locale à y contribuer, on convient quelquefois, que le rez-de-chaussée servira de classe ; la mairie se loge au premier étage, et la fabrique se réserve le grenier pour y déposer ses grains.

Ces sortes d'arrangements varient suivant les localités ; il y en a de très singuliers. A Sauzon, par exemple, on soutient l'école par le moyen d'une cantine ; tous les habitants sont convenus, d'après l'avis du Recteur ou du Maire, d'aller boire de préférence dans ce cabaret privilégié, tenu au compte de la commune, et dont le produit est appliqué à l'entretien du frère ; grâce à ce revenu - fort extraordinaire assurément - l'école est tout à fait gratuite

Ailleurs, on fait autrement ; mais, enfin, nous avons élevé dans les campagnes, plus de soixante maisons d'école, dont les plus petites ont trente pieds de longueur, sur dix-huit de largeur. Dans les villes, nous avons des établissements beaucoup plus considérables ; les dépenses en achats de terrain, constructions, réparations, frais de premier établissement, ont été à Guingamp de quinze mille francs, à Quintin de près de quarante mille francs, à Saint-Servan de plus de trente mille francs, à Dinan de soixante mille francs, à Ploërmel de cent cinquante mille francs au moins etc...je ne parle ni de Pontivy ni de Vitré, ni de Fougères, ni de Guérande, etc...ces détails seraient trop longs.

=4= Dans les paroisses d'une vaste étendue, pour éviter aux enfants l'embarras de retourner chez eux aux heures des repas, et pour les retenir à l'école toute la journée, on leur donne le dîner, c'est-à-dire , le trempage, pour quelques centimes, et ils fournissent leur pain. Un curé de Basse Bretagne (celui de Bourbriac) a dépensé six mille francs de son patrimoine pour avoir deux frères chez lui, et pour arranger indépendamment des classes, une cuisine et une jolie salle où les écoliers mangent à midi, les petites provisions qu'ils ont apportées le matin.

=5= On a soin de ne placer dans les paroisses bretonnes que des frères qui sachent les deux langues ; mais l'école se fait toujours de manière à ce que les enfants apprennent le français. C'est ainsi que plusieurs paroisses bretonnes sont devenues françaises en peu de temps.

=6= Riches et pauvres, tous sont égaux aux yeux d'un frère ; que lui importe personnellement que les enfants payent ou ne payent pas ? Ce n'est pas pour de l'argent qu'il les instruit, car ni les profits de l'école, s'il y en a, ni son traitement même ne lui appartiennent ; le Supérieur en dispose comme il lui plaît ; n'agissant donc que par des motifs de religion, plus il a d'élèves, et plus il est content, et plus il est fier, parce qu'en faisant plus de bien, il acquiert, devant Dieu, plus de mérites : humble et sainte gloire que la religion consacre et bénit !

Ceci est prouvé par l'expérience ; là où un maître laïc à trente élèves, un frère en a cent, et même plus.

=7= Lorsqu'un frère ne convient point, soit au Recteur, soit à la paroisse, on le remplace aussitôt par un autre, sans qu'il en coûte rien aux fondateurs de l'école ; il n'y a donc jamais de troubles causés par le maître d'école, ou bien ils sont étouffés à l'instant. Pas un Recteur, pas un Maire n'a demandé le changement d'un frère qu'il ne l'ait obtenu sur le champ, sans discussion et sans bruit.

### **CHAPITRE III : De la fondation des écoles.**

Il est évident, d'après ce qui a été dit plus haut, que la méthode lancastrienne ne peut être adoptée en Bretagne, comme méthode générale, puisque nos plus grandes classes suffisent à peine à contenir tous les élèves assis. Et de plus, presque partout, il serait impossible dans les campagnes de former des moniteurs vraiment capables, et d'obtenir d'eux qu'ils se rendissent exactement en classe : souvent il arrivera que le mauvais temps, des

travaux pressés, les besoins du ménage, les retiendront chez eux ; alors que fera le maître, et que deviendra la méthode ?

Cependant nous nous rapprochons en plusieurs points de la méthode d'enseignement mutuel, c'est-à-dire que, dans les écoles d'un frère, nous nous servons aussi des enfants pour instruire les enfants, mais sans les tenir dans un mouvement perpétuel, et sans les faire manoeuvrer mécaniquement. Les uns font réciter les leçons aux autres ; les plus habiles font lire au tableau, ou dans les ouvrages élémentaires , ceux qui le sont moins. Pour l'écriture, pour le chiffre et pour l'orthographe, nous permettons au maître de se faire aider par les élèves les plus avancés. De cette manière, un frère parvient facilement à bien instruire cent vingt ou cent trente enfants réunis dans une seule classe.

Les frères ne suivent point une méthode uniforme ; les règles principales sont fixes et les mêmes partout ; mais les applications varient suivant les localités et les circonstances ; toutes nos écoles se ressemblent, et pourtant il y a souvent de grandes différences entr'elles, parce que nous tenons peu aux théories, mais beaucoup au succès, et que le succès ne peut s'obtenir partout de la même manière.

Dans les écoles des villes, nous divisons les sections autant qu'il le faut pour que les élèves ne perdent pas un moment, et nous ne craignons pas de multiplier les maîtres, parce qu'en les multipliant, loin d'augmenter la dépense, nous augmentons le revenu. Ce qui nous importe avant tout, et pour ainsi dire, uniquement, c'est d'avoir un grand local. Je vais éclairer ceci par un exemple.

La ville de Dinan nous donnait 1600 f. par an, et nous logions dans une maison beaucoup trop petite, puisque nous ne pouvions y avoir que 3 classes (pour 360 élèves). La petite classe est composée de 150 enfants - une moitié vient en classe le matin et l'autre l'après-midi, faute de place,- et environ soixante pensionnaires ou demi-pensionnaires.

L'année prochaine, la ville ne nous donnera plus rien, pas même la maison, mais nous en bâtissons une autre trois fois plus considérable dans laquelle nous emploierons douze frères<sup>1</sup> au lieu de huit, ce qui doublera notre revenu.

Voici quelle est l'organisation actuelle de l'école :

1 frère Directeur

3 frères de classes

3 frères pour la cuisine et le ménage

1 frère pour l'étude des pensionnaires et demi-pensionnaires

Total : 8 frères

Notre revenu se compose maintenant des 1600 f que la ville nous alloue pour faire trois classes entièrement gratuites. et de ce que nous pouvons gagner sur 35 pensionnaires (terme moyen) dont chacun paye 312 fr. de pension.

L'année prochaine nous aurons :

1 frère Directeur

5 frères de classe - Dans les cinq classes on n'admettra gratuitement que les pauvres.

---

<sup>1</sup> (en marge : Bénédiction de la première pierre, le 24 juillet 1832)

1 frère qui enseignera le dessin académique, le dessin linéaire, et qui fera depuis le 1er novembre jusqu'à Pâques, une classe du soir pour les ouvriers.

3 frères pour la cuisine et le ménage

2 frères pour l'étude des pensionnaires et pour celle des externes

total : 12 frères

Notre revenu se composera donc

1° de la rétribution des classes ;

2° de la rétribution des élèves qui apprendront le dessin académique ou le dessin linéaire ;

3° de la rétribution de ceux des ouvriers qui pourront payer ;

4° du gain sur la pension ;

5° de la rétribution des enfants qui avant ou après les classes viendront à l'Etude

Ces derniers seront, je n'en doute pas, en très grand nombre ; ils se rendront à l'école le matin à 7 heures, et ils y resteront (excepté le temps du dîner) jusqu'à 7 h du soir, les parents en seront aussi bien déchargés (même le jeudi et le dimanche) que s'ils les mettaient en demi-pension, et cet avantage ne leur coûtera que 20 ou 30 sols par mois : mais 25 sols par mois, (terme moyen) payés par cent enfants, au moins, pendant onze mois d'école, donnent un revenu de près de 1400 f. c'est-à-dire, presque égal à la somme que nous recevions de la ville.

Avec ces ressources nouvelles que nous créons, il n'y a pas de doute que l'établissement ne puisse se suffire à lui-même, et que l'instruction n'y soit beaucoup meilleure ; or, il serait impossible d'arriver à ces résultats par une autre méthode d'enseignement et par d'autres moyens que ceux dont nous nous servons.

Que l'on me permette de faire remarquer ici combien une pareille organisation d'école lorsqu'elle est complète - comme elle va l'être à Dinan ( et comme elle l'est déjà dans d'autres établissements ) - est précieuse pour les familles. Les parents veulent-ils que leurs enfants soient instruits gratuitement ? Soit ! Veulent-ils qu'ils entrent dans une classe payante ; soit ! Veulent-ils qu'ils soient retenus du matin au soir, et que cependant ils prennent leurs repas dans la maison paternelle ? soit ? Veulent-ils qu'ils soient demi-pensionnaires ou pensionnaires ? soit. Veulent-ils qu'ils ne prennent que des leçons particulières de dessin, de chiffre ou d'orthographe ? soit. Veulent-ils qu'ils travaillent toute la journée et qu'il n'aillent à l'école que le soir ? soit. Quelque demande qu'on nous fasse, nous répondons toujours, eh bien, soit ! Comment nos écoles ne réussiraient-elles pas partout ?

## **CHAPITRE V : De la continuité des écoles**

Des écoles isolées, sans liaison entr'elles sont exposées à être souvent suspendues. Qu'un maître tombe malade, se dégoûte de son état, ou se retire par quelque motif que ce soit, que deviennent tous les enfants désœuvrés ? Combien ne faut-il pas de temps quelquefois, pour relever un établissement ainsi interrompu. Ceci ne nous arrive jamais. Aussitôt que nous apprenons qu'une de nos écoles est momentanément privée du frère qui la dirigeait, un autre frère, part de la maison la plus voisine et va le remplacer ; si le cas est pressé, on n'attend pas même l'ordre du Supérieur.

Ayant de distance en distance, des maisons destinées à servir de centres aux écoles groupées autour d'elle (et nous en avons 13) ; les remplacements, la surveillance, les voyages des frères, en un mot, les communications de tous genres entre les frères deviennent extrêmement faciles. Dans ces maisons, nous plaçons ordinairement plus de frères qu'il n'en faut pour conduire l'école particulière du lieu, afin qu'on en puisse détacher un , s'il est nécessaire, sans que l'établissement en souffre.

## **CHAPITRE VI : De l'éducation des Maîtres.**

Je parle d'éducation et pas seulement d'instruction. Rien de plus facile que d'apprendre à un maître à se servir d'une méthode quelconque ; mais, si celui qu'on met à la tête d'une école n'a pas autant de vertu que de science, il n'aura la confiance de personne dans notre Bretagne. Personne ne l'aidera donc à triompher des obstacles dont j'ai parlé plus haut, et qui, étant fondés dans les moeurs, les croyances, et les habitudes des habitants, sont invincibles pour tout instituteur qui aurait contre lui l'opinion de la commune où il exerce. Un mauvais maître parviendrait peut-être d'abord à rassembler autour de lui quelques enfants, mais on ne tarderait pas à s'entendre pour l'éloigner comme un fléau.

Il n'y a pas d'autre moyen de former de bons maîtres que de les prendre très jeunes, Comment instruire à un degré convenable, et faire plier sous une règle de vieux jeunes gens dont l'esprit et les doigts sont également lourds ? Mais, d'un autre côté, ces enfants dont vous voulez faire des maîtres d'école, les enverrez-vous seuls tenir ménage dans une paroisse sans les soumettre à d'autre surveillance que celle d'un comité qui ne s'occupera presque jamais d'eux ? De quelle considération jouiront-ils auprès des parents ? Quelle autorité auront-ils sur les écoliers ? Que feront-ils, abandonnés à eux-mêmes, dans l'âge des passions ? N'est-il pas à craindre que plusieurs ne donnent de graves scandales ?

Il est si simple, si naturel de le penser, qu'il n'y a peut-être pas dans la Bretagne, dix paroisses qui consentissent librement à accepter de pareils maîtres, quelque mérite qu'ils eussent d'ailleurs. Ce serait donc perdre son temps, son argent et ses soins, que de les consacrer à l'exécution d'un plan si peu raisonnable. Mais ce plan n'est pas le nôtre. Nous plaçons d'abord nos jeunes frères dans une école de plusieurs classes, auprès d'un frère qui achève de les éprouver, de les instruire, de les former ; de là, ils passent dans un presbytère, où ils trouvent un nouveau guide et un nouveau père, qui les suit, pour ainsi dire, pas à pas, dans la carrière où ils entrent. Ils sont donc dans l'heureuse impuissance de s'égarer, et s'ils manquaient à quelques-uns de leurs devoirs essentiels, le Supérieur en serait averti aussitôt.

## **CHAPITRE IX : Des améliorations dont l'Institution des Frères est susceptible**

Je ne pense pas qu'il y ait rien d'important à changer dans l'institution en elle-même : si je me trompe là-dessus, le temps et l'expérience me l'apprendront, et je serai docile mais, il y aurait un grand bien à ajouter à celui qui se fait déjà, ce serait de donner aux enfants, dans les grandes écoles au moins, des connaissances exactes de mathématiques, et de leur faire faire

des applications du dessin linéaire, c'est à dire de les faire opérer sur le bois, sur la pierre, et sur les métaux ; je m'en occupe, mais je n'aime pas à parler de ce qui n'existe encore qu'en projet.

## CHAPITRE X : Réponse à quelques objections.

On ne dit plus que nos écoles sont trop dispendieuses et que notre méthode est trop lente. Au contraire, on s'effraye de ce que nos écoles l'emportent sur les autres, et ruinent trop souvent celles-ci lorsqu'il y a concurrence : ce n'est pas, cependant il me semble, un grand malheur en soi, car c'est pour les autres maîtres, comme pour les frères, une puissante raison de s'efforcer de faire mieux ; que cette concurrence cesse et toutes les écoles, les miennes même, seront moins bonnes et moins fortes.

On reproche aux frères d'être plus attachés à l'ordre politique ancien qu'à l'ordre nouveau, à cela je réponds, que rien n'est plus faux et que s'il arrivait à l'un d'eux de se mêler de politique, il ne resterait pas vingt-quatre heures dans la Congrégation. Leur Règle imprimée en 1822, leur défend en termes exprès, de lire aucun journal et de jamais parler de choses du monde : leur devoir, et ils le savent bien, est d'inspirer aux enfants l'amour du pays, la soumission aux lois, et l'obéissance au gouvernement sans jamais poser des questions étrangères à leur état.

On leur reproche encore d'être exclusivement sous l'influence des prêtres ; à cela je réponds :

1° Que le concours des prêtres dans un pays aussi catholique que le nôtre est indispensable pour que les écoles soient nombreuses et florissantes ;

2° qu'on devrait se féliciter de ce que les ecclésiastiques mettent tant de zèle à répandre l'instruction, et ne pas les contrarier, comme on le fait trop souvent, sur le choix des moyens, car, qu'en résulte-t-il ? On fonde à grands frais des écoles qui restent vides pour la plupart : si elles sont désertes, ce n'est pas que les prêtres refusent l'absolution ainsi qu'on le prétend aux enfants qui voudraient les fréquenter ou aux parents qui voudraient les y envoyer ; à quoi bon ce refus ? il aurait un effet bien contraire à celui qu'on suppose, et tout le monde le blâmerait, à moins qu'il ne fut justifié par quelque circonstance particulière ; si le maître par exemple réunissait les garçons et les filles ; s'il distribuait de mauvais livres, s'il enseignait de mauvaises doctrines, ou s'il donnait des scandales. Pour qu'un école soit bientôt abandonnée, le pasteur n'a pas besoin de parler contre elle ; il suffit qu'il croise les bras, ferme les yeux et n'engage personne à y aller.

3° enfin, toutes les écoles ne sont-elles pas sous la surveillance immédiate des autorités locales ? Si à cette surveillance on désirait ajouter le droit d'administration, qu'est-ce qui s'y oppose ? Qu'est-ce qui empêche MM. les maires et les conseils municipaux, de se l'attribuer, en votant une légère somme pour l'entretien du frère et de son école ? C'est ce qui a lieu dans beaucoup d'endroits, et nous en sommes enchantés. Le Gouvernement a donc pour nos écoles les mêmes garanties que pour toutes les autres.



## **CHAPITRE XI : Observations.**

Depuis 1818, jusqu'à ce jour, nous avons donné l'instruction à plus de 180 000 enfants : notre pauvre Bretagne a dépensé par mes mains, plus de quinze-cent mille francs, pour la fondation et l'entretien de nos écoles, c'est-à-dire plus d'argent que les chambres n'ont ont alloué au budget de l'Etat, depuis 1815 à 1829, pour toutes les écoles primaires de France

Je n'ai point parlé dans ce mémoire de mes deux écoles de filles, la première est établie à Saint-Brieuc, la seconde à Saint-Méen : Celle-ci n'est pas encore achevée ; elle me coûtera au moins quarante mille francs ; l'école de Saint-Brieuc m'en a coûté environ deux cents mille ; cinq cents petites filles y sont instruites gratuitement, sans que j'aie jamais rien demandé à la commune. Cet établissement est unique dans son genre ; il y a six classes que les enfants parcourent successivement comme dans un collège ; on y enseigne la lecture, l'écriture, toute l'arithmétique, l'analyse grammaticale, l'orthographe, la couture, la broderie, le dessin et la musique..

Que Dieu daigne continuer de bénir mes pauvres enfants !